

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 MAI 2009**

NOMBRE

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

23

de votants :

26

**DELIBERATION N° 01 :**

**SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 29 AVRIL 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le six Mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame  
Josette RENAUX, Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – MM. LINDER – BOINIER – Mme BAILLET –  
M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN –  
Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN – Mme VAUDEVILLE – M. SITT –  
Mme LICHY – MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Mme VERNOUX –  
Melle le PAIGE;

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme DUBOUIS à M. BEGNENE –  
M. THIERY à M. GEX – M. CARRE à M. le PAIGE.

**Absents** : Mme BLOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Mme le MAIRE et entendu le rapport de  
Monsieur Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la  
majorité (6 abstentions), décide d'attribuer une subvention  
aux Associations et organismes figurant dans le tableau ci-  
après :

**COMMUNE DE  
BACCARAT**

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 MAI 2009

### NOMBRE

de Conseillers  
en exercice : 27

de présents : 23

de votants : 26

### DELIBERATION N° 02 :

#### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES : CLASSES ET SEJOURS DE DECOUVERTES.

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 29 AVRIL 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le six Mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame  
Josette RENAUX, Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – MM. LINDER – BOINIER – Mme BAILLET –  
M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN –  
Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN – Mme VAUDEVILLE – M. SITT –  
Mme LICHY – MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Mme VERNOUX –  
Melle le PAIGE;

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme DUBOUIS à M. BEGNENE –  
M. THIERY à M. GEX – M. CARRE à M. le PAIGE.

**Absents** : Mme BLOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de M.  
Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Finances,

Considérant que pour aider les enfants de Baccarat à partir en  
classes de découvertes, il peut être proposé d'attribuer, par élève,  
une participation financière ;

Vu l'avis de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après  
en avoir délibéré et la majorité (6 abstentions), fixe comme suit le  
montant des subventions à verser aux écoles (enfants de Baccarat)  
pour les voyages scolaires :

#### ***ECOLES PRIMAIRES :***

Voyages de découvertes ..... 98,00 € / élève

#### ***ECOLES MATERNELLES :***

Journée d'éveil, en fin d'année ..... 18,00 € / élève

#### **INSTITUTION DE GONDRECOURT :**

Classes maternelles ..... 18,00 € / élève

Classes primaires ..... 98,00 € / élève

COMMUNE DE  
**BACCARAT**

**COLLEGE DE BACCARAT :**

Séjours linguistiques et de découvertes ..... 20,00 €/ élève

**COLLEGES ET LYCEES DE L'EXTERIEUR :**

Séjours linguistiques et de découvertes ..... 20,00 €/ élève

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

- Considérant que le réseau d'eaux usées de la commune de GELACOURT, depuis l'aire de repos dite du cristal, jusqu'au quartier Sainte Catherine de BACCARAT a été intégralement renouvelé et qu'il convient pareillement de relever que la commune de BACCARAT a réalisé ces travaux en partenariat financier avec l'Etat, sur le territoire de la commune de GELACOURT,
- Considérant qu'il est nécessaire de régulariser des écritures mal comptabilisées en son temps,
- Vu l'avis de la Commission des Finances

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DIT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les écritures correspondant aux travaux réalisés et aux subventions encaissées pour les réseaux d'eau et d'assainissement mis en œuvre par la commune de BACCARAT sur le territoire de la commune de GELACOURT sont transférées à la commune de GELACOURT qui l'accepte, à savoir :

Réseau d'eau

- Dépenses et recettes à l'origine	
Dépenses	69 718.34 €
Recettes (subvention)	61 424.00 €
- Amortissements réalisés	
Dépenses	11 619.71 €
Recettes (subvention)	7 678.02 €
- Solde à amortir	
Dépenses	58 098.63 €
Recettes (subvention)	53 745.98 €

Réseau d'assainissement

- Dépenses et recettes à l'origine	
Dépenses	120 573.23 €
Recettes (subventions)	116 913.32 €
- Amortissements réalisés	
Dépenses	22 105.07 €
Recettes (subventions)	14 614.18 €
- Solde à amortir	
Dépenses	98 468.16 €
Recettes (subventions)	102 299.14 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour , mois et an susdits

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 MAI 2009

NOMBRE

de Conseillers  
en exercice : 

27
----

de présents : 

23
----

de votants : 

26
----

DELIBERATION N° 03 :

RESEaux D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT  
COMMUNES DE  
BACCARAT ET  
GELACOURT :  
REGULARISATION  
D'ECRITURES  
COMPTABLES

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 29 AVRIL 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le six Mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame  
Josette RENAUX, Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – MM. LINDER – BOINIER – Mme BAILLET –  
M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN –  
Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN – Mme VAUDEVILLE – M. SITT –  
Mme LICHY – MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Mme VERNOUX –  
Melle le PAIGE;

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme DUBOUIS à M. BEGNENE –  
M. THIERY à M. GEX – M. CARRE à M. le PAIGE.

**Absents** : Mme BLOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu l'exposé de  
Monsieur Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Finances,

- Vu les délibérations du 29 avril 2008 du conseil municipal de  
la Commune de Gélacourt et du 27 juin 2008, N°09 du conseil  
municipal de la Commune de Baccarat,
- Vu les conventions eau potable et assainissement signées par  
les maires des communes de Gélacourt et Baccarat,
- Considérant que dans le cadre des travaux réalisés pour la  
déviation de BACCARAT, le réseau d'eau potable de la ville  
de BACCARAT a été étendu sur le territoire de GELACOURT  
afin de permettre l'alimentation en eau potable de l'aire de  
repos et que ces travaux d'extension réalisés en 1996 ont été  
encadrés par la signature d'une convention entre la ville de  
BACCARAT et l'Etat, partenaire financier, laquelle en a  
précisé les modalités administratives et financières.
- Considérant que parallèlement à l'extension du réseau, les  
branchements en eau potable des constructions se trouvant le  
long de la RN 59 ont été intégralement renouvelés,

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 MAI 2009**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice : 

27
----

de présents : 

23
----

de votants : 

26
----

**DELIBERATION N° 04 :**

**AFFOUAGES HABITANTS  
DU HAMEAU DE  
BADMÉNIL.  
FIXATION DU PRIX DU  
STERE DE BOIS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 29 AVRIL 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le six Mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame  
Josette RENAUX, Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – MM. LINDER – BOINIER – Mme BAILLET –  
M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN –  
Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN – Mme VAUDEVILLE – M. SITT –  
Mme LICHY – MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Mme VERNOUX –  
Melle le PAIGE;

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme DUBOUIS à M. BEGNENE –  
M. THIERY à M. GEX – M. CARRE à M. le PAIGE.

**Absents** : Mme BLOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de  
M. Christian GEX, Adjoint,

- Vu la grille de tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> Septembre  
2008 pour l'ensemble de la Région Lorraine par l'Office  
National des Forêt, soit 3,00 € HT le stère ;
- Vu la délibération du 30 Mars 2005 fixant le montant de la  
taxe d'affouages à 5,00 € ;
- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (6  
abstentions) ;

- Fixe à 3,00 € HT la redevance due pour chaque stère de  
bois attribué aux bénéficiaires des affouages de Badménil.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 MAI 2009**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice : 

27
----

de présents : 

23
----

de votants : 

26
----

**DELIBERATION N° 05 :**

**CREATION TARIF  
CAMPING MUNICIPAL.  
(Garage mort)**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 29 AVRIL 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le six Mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame  
Josette RENAUX, Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – MM. LINDER – BOINIER – Mme BAILLET –  
M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN –  
Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN – Mme VAUDEVILLE – M. SITT –  
Mme LICHY – MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Mme VERNOUX –  
Melle le PAIGE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme DUBOUIS à M. BEGNENE –  
M. THIERY à M. GEX – M. CARRE à M. le PAIGE.

**Absents** : Mme BLOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de  
Monsieur Gérard FRANCOIS, Adjoint aux Finances,  
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un nouveau tarif pour le camping municipal  
applicable à partir du 15 MAI 2009, à savoir :

- GARAGE MORT ..... 5,00 € la semaine

DIT que ce tarif est applicable uniquement pendant la période  
d'ouverture du camping (du 15 MAI au 15 SEPTEMBRE ).

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 MAI 2009**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice : 

27
----

de présents : 

23
----

de votants : 

26
----

**DELIBERATION N° 06 :**

**BUDGET VILLE –  
VIREMENT DE CREDITS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 29 AVRIL 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le six Mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame  
Josette RENAUX, Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – MM. LINDER – BOINIER – Mme BAILLET –  
M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN –  
Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN – Mme VAUDEVILLE – M. SITT –  
Mme LICHY – MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Mme VERNOUX –  
Melle le PAIGE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme DUBOUIS à M. BEGNENE –  
M. THIERY à M. GEX – M. CARRE à M. le PAIGE.

**Absents** : Mme BLOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de  
Monsieur Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (6  
abstentions),

DECIDE les virements de crédits suivants :

**BUDGET VILLE**

C/673 – Titres annulés sur exercice antérieur ..... – 20.000 €  
C/654 – Pertes sur créances irrécouvrables ..... + 20.000 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 MAI 2009**

NOMBRE

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

23

de votants :

26

**DELIBERATION N° 07 :**

**BUDGET  
ASSAINISSEMENT –  
ANNULATION DE TITRE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 29 AVRIL 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le six Mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame  
Josette RENAUX, Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – MM. LINDER – BOINIER – Mme BAILLET –  
M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN –  
Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN – Mme VAUDEVILLE – M. SITT –  
Mme LICHY – MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Mme VERNOUX –  
Melle le PAIGE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme DUBOUIS à M. BEGNENE –  
M. THIERY à M. GEX – M. CARRE à M. le PAIGE.

**Absents** : Mme BLOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de  
Monsieur Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Finances,

Considérant qu'il convient d'annuler une redevance d'assainissement  
émise à tort à l'encontre d'un habitant de la commune de Glonville,  
dont l'habitation ressort de l'assainissement autonome.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'annuler un titre de recettes d'un montant de 15,30 € HT.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

**COMMUNE DE  
BACCARAT**

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 MAI 2009**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice : 

27
----

de présents : 

23
----

de votants : 

26
----

**DELIBERATION N° 08 :**

**BUDGET ANNEXE DE LA  
RESIDENCE DU SOLEIL –  
ADMISSION EN NON-  
VALEUR.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 29 AVRIL 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le six Mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame  
Josette RENAUX, Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – MM. LINDER – BOINIER – Mme BAILLET –  
M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN –  
Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN – Mme VAUDEVILLE – M. SITT –  
Mme LICHY – MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Mme VERNOUX –  
Melle le PAIGE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme DUBOUIS à M. BEGNENE –  
M. THIERY à M. GEX – M. CARRE à M. le PAIGE.

**Absents** : Mme BLOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de  
Monsieur Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Finances,

- Vu le courrier de Madame la Comptable du Trésor relatif à  
une demande d'admission en non-valeur d'un titre émis en  
2003 à l'encontre d'une Société introuvable,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de l'admission en non-valeur du titre suivant :

- Budget Annexe de la Résidence du Soleil :
  - o Exercice 2003 : 153,00 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 MAI 2009**

NOMBRE

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

23

de votants :

26

**DELIBERATION N° 09 :**

**ENFOUISSEMENT DES  
RESEAUX RUE ABBÉ  
MUNIER – RUE DU CANAL  
:DEMANDE DE  
SUBVENTION SDE 54.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 29 AVRIL 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le six Mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame  
Josette RENAUX, Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – MM. LINDER – BOINIER – Mme BAILLET –  
M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN –  
Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN – Mme VAUDEVILLE – M. SITT –  
Mme LICHY – MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Mme VERNOUX –  
Melle le PAIGE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme DUBOUIS à M. BEGNENE –  
M. THIERY à M. GEX – M. CARRE à M. le PAIGE.

**Absents** : Mme BLOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de  
M. Christian GEX, Adjoint,

- Considérant que la Ville a décidé d'engager des travaux rue  
Abbé Munier et rue du Canal en vue de l'enfouissement des  
réseaux basse tension, éclairage public, télécom,  
télédistribution et que ces travaux ont fait l'objet d'un  
chiffrage arrêté à 132.412,80 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention auprès du Syndicat  
Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle au titre  
des travaux d'enfouissement de réseaux.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an  
sусdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

**COMMUNE DE  
BACCARAT**

- Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article L 581-14.1, alinéa 1<sup>er</sup> du code de l'environnement que "la délimitation des zones de publicité restreinte ou des zones de publicité élargie, ainsi que les prescriptions qui s'y appliquent, sont établies à la demande du conseil municipal".
- Vu la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes qui précise entre autre que le règlement local de publicité est élaboré en concertation par un groupe de travail où l'ensemble des acteurs concernés par l'affichage publicitaire est représenté.
- Considérant que le groupe de travail constitué par arrêté de Monsieur le Préfet est présidé par Madame le Maire ou un adjoint(e) qui la représente et comprend des membres avec voix délibérative en nombre égal soit :

Quatre représentants de l'Etat :

Monsieur le Préfet ou son représentant,  
 Monsieur le Directeur régional de l'environnement ou son représentant,  
 Monsieur le Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture  
 ou son représentant,  
 Monsieur le Chef de service départemental de l'architecture et du patrimoine, architecte  
 des bâtiments de France ou son représentant.

Quatre représentants de la Commune :

Madame le Maire, Présidente de droit ou l'adjoint(e) qui la représente,  
 Trois élus désignés au scrutin secret.

Des membres avec voix consultative, après appel de demande de participation de Monsieur le Préfet, publiée dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Les représentants de la profession des afficheurs,  
 Les chambres de commerce et d'industrie, des métiers et d'agriculture,  
 Les associations locales d'usagers agréées.

- Vu l'article L2121-21 –2° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote à scrutin secret,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Sollicite de Monsieur le Préfet la constitution d'un groupe de travail suivant les modalités rappelées ci-dessus,
- Désigne trois membres du conseil municipal à scrutin secret pour siéger au groupe de travail chargé d'élaborer le projet de règlement local de publicité, à savoir :
  - o Mme Jocelyne CAREL
  - o M. David BEGNENE
  - o Mme Lorène LICHY
- Dit qu'en application des articles R 123-24a et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la délibération issue de la décision du Conseil Municipal fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
 Le Maire,  
 Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 MAI 2009**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice : 

27
----

de présents : 

23
----

de votants : 

26
----

**DELIBERATION N° 10 :**

**INSTAURATION D'UN  
REGLEMENT LOCAL DE  
PUBLICITÉ.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 29 AVRIL 2009

Le Maire,

-----

L'an deux mil neuf, le six Mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame  
Josette RENAUX, Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – MM. LINDER – BOINIER – Mme BAILLET –  
M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN –  
Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN – Mme VAUDEVILLE – M. SITT –  
Mme LICHY – MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Mme VERNOUX –  
Melle le PAIGE;

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme DUBOUIS à M. BEGNENE –  
M. THIERY à M. GEX – M. CARRE à M. le PAIGE.

**Absents** : Mme BLOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que le développement de l'affichage publicitaire est  
utile pour informer habitants, visiteurs et touristes de  
l'emplacement des commerces et de leurs opportunités et que dès  
lors que cet affichage devient excessif et non contrôlé, il a un  
impact négatif sur l'environnement, par la confusion visuelle et la  
dénaturation des sites, l'atteinte portée aux paysages et aux sites  
étant particulièrement sensible en milieu urbain ou péri-urbain.
- Considérant que pour assurer une meilleure protection de la  
qualité du paysage et du patrimoine urbain dans la commune de  
Baccarat, il est possible d'élaborer un règlement local de publicité,  
conformément aux dispositions des articles L 581-1 à L 581-45 du  
Code de l'Environnement.
- Considérant que l'institution d'un tel règlement permet d'adapter la  
réglementation nationale par rapport au contexte local et de limiter  
la prolifération excessive des dispositifs publicitaires.

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 MAI 2009**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice : 

27
----

de présents : 

23
----

de votants : 

26
----

**DELIBERATION N° 11 :**

**DOSSIER FISAC – TAUX  
DE PARTICIPATION DE LA  
COMMUNE – TRAVAUX  
D'ACCESSIBILITÉ CHEZ  
LES COMMERÇANTS  
POUR LES PERSONNES  
DITES A MOBILITE  
REDUITE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 29 AVRIL 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le six Mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame  
Josette RENAUX, Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – MM. LINDER – BOINIER – Mme BAILLET –  
M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN –  
Melle SORNETTE – Mme CHASSAIN – Mme VAUDEVILLE – M. SITT –  
Mme LICHY – MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Mme VERNOUX –  
Melle le PAIGE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme DUBOUIS à M. BEGNENE –  
M. THIERY à M. GEX – M. CARRE à M. le PAIGE.

**Absents** : Mme BLOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que lors de sa séance du 25 Mars 2009, le  
Conseil Municipal a décidé de deux taux de participation  
de la commune en soutien de l'investissement des  
commerçants pour la mise en œuvre de la rénovation  
des façades, vitrines, enseignes, sécurité, soit 15 %  
d'une part et d'un taux de 10 % d'autre part pour les  
travaux d'accessibilité mis en œuvre en vue de faciliter  
l'accès aux personnes dites à mobilité réduite.
- Considérant qu'une erreur d'écriture de l'administration  
dans la rédaction de la délibération a porté les deux taux  
à 15 %.
- Considérant par ailleurs que les services d'Etat,  
instructeurs du dossier, ont alerté la collectivité, lui  
précisant qu'il serait bon, comme toutes les autres  
collectivités en procédure FISAC, d'aligner le taux de  
participation "travaux personnes dites à mobilité réduite"  
de 10 % sur celui de 15 % relatif aux rénovations de  
façades.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DIT que le taux de participation de la commune en soutien de l'action des commerçants pour des travaux d'accessibilité à leur commerce aux personnes dites à mobilité réduite est arrêté à 15 %

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et ans susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

## SUBVENTIONS ANNEE 2009

ASSOCIATION	VOTE	
A.E.P.S.	5 000,00 €	
ARTISTES AMATEURS	150,00 €	
BIBLIOTHÈQUE FAMILIALE	1 200,00 €	
GUERIOTTE	2 200,00 €	
MEM	1 200,00 €	
MÉTAMORPHOSE	1 000,00 €	
ORCHESTRE CHAMPÊTRE	2 000,00 €	
PASSIMAGE	500,00 €	
MJC	2 000,00 €	
BACCARAT - DYNAMIC	1 800,00 €	
ADMR	2 000,00 €	
BANQUE ALIMENTAIRE	1 500,00 €	
Association des Conjoints survivants	350,00 €	
BÉBÉS CÂLINS	150,00 €	
CROIX ROUGE	950,00 €	
RETRAITES ET PERSONNES ÂGÉES	600,00 €	
SECOURS CATHOLIQUE	400,00 €	
SOUVENIR FRANÇAIS	500,00 €	
AMICALE DU PERSONNEL	2 400,00 €	
COMITÉ DES FÊTES	4 000,00 €	
JUMELAGE	1 200,00 €	
OFFICE DU TOURISME	47 000,00 €	
SOS 4 pattes	300,00 €	
A.P.E. du Collège	150,00 €	
Ecole Primaire du Centre	<i>Coopérative</i>	160,00 €
Ecole Primaire de la Serre	<i>Coopérative</i>	210,00 €
Ecole maternelle du Centre	<i>Coopérative</i>	120,00 €
Ecole maternelle Humbépaire	<i>Coopérative</i>	120,00 €
Ecole maternelle Baugerie	<i>Coopérative</i>	60,00 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie conforme  
Le Maire  
Josette RENAUX